

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 juin 2026 à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Monsieur Olivier VILLETTELLE, président.

Date de convocation : 8 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Commune de Sorbiers :

Présents : Olivier VILLETTELLE, Jérôme ALLAIN, Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présent.e.s : Sarah BENZEMMA, Dominique ROBERT

Absent.e.s excusé.e.s : Anne DOMENICHINI, Yves LAVAL, Laurie DEVOUASSOUX

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présent.e.s : Anne GARZENA, Didier GONON

Absents excusés : Gilles CHARDIGNY, David PRADIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présente : Rosalie BAZIN

Absent.e.s excusé.e.s : Ingrid ARNAUD, Pascal FAYOLLE

Commune de Marcenod :

Présents : Gilles THIZY, Frédéric CHARCOSSEY

Commune de Fontanès :

Présent : Michel GANDILHON

Absent excusé : Pascal PHILIBERT

POUVOIR : Pascal PHILIBERT à Michel GANDILHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique ROBERT

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Affectation du résultat 2025

Après avoir entendu le compte rendu du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le comité syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement :

1. Détermination du résultat de clôture 2025 - fonctionnement

1.	Résultat 2024 reporté (excédent) (a).....	29 269,19 €
2.	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025	
1.	Recettes.....	599 827,71 €
2.	Dépenses.....	565 505,48 €
3.	Résultat de l'exercice 2025 (excédent) (b).....	34 322,23 €

Résultat de clôture fonctionnement 2025(excédent) (a+b) 63 591,42 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200013167-20260617-del2026-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Del2026-016

2. Détermination du résultat de clôture 2025 – investissement

1.	Résultat 2024 reporté (déficit) (a).....	- 38 632,91 €
2.	Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2025	
1.	Recettes.....	70 365,80 €
2.	Dépenses.....	62 988,23 €
3.	Résultat de l'exercice 2025 (excédent) (b).....	7 377,57 €

Résultat de clôture investissement 2025 (déficit) (a+b)	- 31 255,34 €
---	---------------

Aucun reste réaliser en 2025.

Le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 63 591.42 € et un déficit de clôture d'investissement de 31 255.34 €.

3. Affectation du résultat de fonctionnement en 2025 :

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 002 - Excédent de fonctionnement	32 336,08 €
Au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	31 255,34 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'investissement de la manière suivante :

Au compte 001 – Déficit d'investissement antérieur reporté	31 255,34 €
--	-------------

Le comité syndical,

Vu les articles L1612 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-006 du 20 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n° 2026-015 du 17 juin 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget 2025 tel qu'exposé ci-avant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire,

Dominique ROBERT

Sorbiers, le 30 juin 2026

Le Président,

Olivier VILLETTELLE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa

transmission - Ministère de la Santé et de la

042-publication 20230617-identification.6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Del2026-016